



Maroc

Données Générales du Pays

Population : 33 millions (estimation)
Superficie : 710 850 km²
Indicateur de développement humain : 0.617
Taux de pauvreté : 14%
PIB par habitant : 2902
Espérance de vie à la naissance : 71 ans
Taux de Mortalité infantile : 27‰
Taux brut de scolarisation au secondaire : 69%
Taux d'alphabétisation (15 ans et +) : 67%
Sources : PNUD

Profil du Pays en matière d'égalité de genre

[Profil genre par l'AFD](#) ; [Fiche-Pays profil genre par Région Rhône-Alpes, Genre en action, ROEG](#) ; [Rapport genre du Royaume du Maroc](#) ; [Situation des femmes au Maroc 20 ans après Beijing](#).



L'État et les questions de genre

Institutions nationales en charge du Genre : [Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social](#) ; [Autorité pour la Parité et la Lutte contre toutes les Formes de Discriminations](#) ; [Conseil Consultatif de la Famille et de l'Enfance](#) ; [Centre d'Excellence de la Budgétisation Sensible au Genre](#).

Politique et stratégie(s) nationale(s) Genre/Femme :

- Stratégie nationale de promotion de la femme de 1997 portant sur les axes stratégiques : protection juridique, éducation et formation, soins médicaux, intégration de la femme dans l'activité économique, la prise de décision et les médias.
- [Budgétisation Sensible au Genre](#) (BSG) à partir de 2002, pilotée par le Ministère des Finances et de la Privatisation avec le soutien de ONU Femmes, la BSG est lancée en 2003 ayant pour objectif de rendre les politiques publiques et les pratiques budgétaires sensibles au genre.
- Plan d'Action Stratégique pour l'Institutionnalisation ([PASMT](#)) de l'égalité entre les sexes dans le système éducatif.
- [Plan du Gouvernement pour l'Égalité](#) (PGE) 2012-2016 visant intégrer les droits des femmes dans les politiques publiques et les programmes de développement. Piloté par le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social.
- [Projet d'appui à l'émancipation socio-économique des femmes rurales](#) du Maroc 2012-2015 par le Département de l'agriculture.

Cadre législatif

- L'article 19 de la Constitution de 2011 établit l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Le nouveau Code de la Famille de 2004 confère des droits égaux aux femmes et aux hommes au sein de la famille : même âge légal de mariage, autorité parentale partagée, éradication du concept de « répudiation », droit égal au divorce et droit pour les femmes majeures (ayant plus de 18 ans) de gérer et disposer librement de leurs biens. Cependant des discriminations persistent, notamment concernant les droits à l'héritage.

- Le Code du Travail révisé récemment reconnaît désormais le harcèlement sexuel et condamne les discriminations fondées sur le genre dans l'emploi et les salaires.
- Loi de 2015 autorisant l'avortement uniquement dans les cas de viol, d'inceste ou de malformation grave du fœtus.

Engagements internationaux

- Ratification de la Convention concernant le travail de nuit des femmes en 1956
- Ratification de la Convention n° 100 sur l'égalité de rémunération entre la main d'œuvre masculine et la main d'œuvre féminine en 1979
- Ratification de la CEDEF en 1993
- Ratification de la Convention pour la répression de la traite des êtres humains et l'exploitation de la prostitution d'autrui en 1973

La Société civile et les questions de genre

- Association démocratique des femmes au Maroc (ADFM). [Contact](#)
- Association marocaine pour la promotion de la femme rurale (AMPFR). [Contact](#)
- Centre Marocain d'Information, de Documentation et des Études sur la Femme. [Contact](#)
- Observatoire national pour l'amélioration de l'image des femmes dans les médias
- Observatoire de l'égalité de genre dans la Fonction Publique

Pour aller plus loin

- [La traite des femmes et des enfants au Maroc](#)
- [Étude sur la violence sexuelle à l'encontre des enfants au Maroc](#)
- [Droits fonciers des femmes au Maroc](#)
- [Les coopératives féminines d'argan au Maroc](#)

Mise à jour le : 22/11/2015